

PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU 26 SEPTEMBRE 2025 à 19h

Sous la présidence de M. GREFF Honoré

Membres présents : COURS M – DE FRANCESCO D — GAUTAUD E - GREFF H — LANG JB – MULLER M - OLIVERO M - PROUST F – SCHOUVER B - SIEBERT C – ZINS M - ZOWNIR STEINER M

Membres absents excusés : BARDA JP - CONRAD J - DURSUN M - FELT T - KOMLANZ E - LANG N - RINKENBACH R

Membres absents non excusés : NEANT

Procurations : BARDA JP à SCHOUVER B – CONRAD J à GREFF H – FELT T à MULLER M – KOMLANZ E à OLIVERO M – RINKENBACH R à GAUTAUD E

1. Désignation du secrétaire de séance

Sur proposition du Maire, le conseil municipal désigne Nelly HEISLER, adjoint administratif en qualité de secrétaire de séance à l'unanimité des membres présents et 5 votes pour par procuration.

2. Arrêt du projet de révision du Plan Local d'Urbanisme

Monsieur le Maire rappelle les raisons qui ont conduit la commune à engager la procédure de révision du plan local d'urbanisme.

Il rappelle le débat qui s'est tenu au sein du conseil municipal, dans sa séance du 28/11/2024, sur les orientations générales du projet d'aménagement et de développement durable, les principales options, orientations et règles que contient le projet de plan local d'urbanisme.

Orientations CM du 28/11/2024 :

- AXE 1 – PRESERVER ET METTRE EN VALEUR LE CADRE DE VIE DES DIEBLINGEOIS
- AXE 2 – ORGANISER LE DEVELOPPEMENT RAISONNE DE LA COMMUNE
- AXE 3 - PRESERVER L'ENVIRONNEMENT NATUREL ET LES PAYSAGES DE DIEBLING

Vu le code de l'urbanisme et notamment ses articles L. 153 14 ;

Vu la délibération du conseil municipal en date du 16/06/2022 prescrivant la révision) du plan local d'urbanisme ;

Vu les débats sur les orientations générales du Projet d'Aménagement et de Développement Durables prévu par l'article L.153-12 du code de l'Urbanisme, qui se sont tenus le 28/11/2024 ;

Vu le bilan de la concertation présentée par Monsieur le Maire en date du 07/07/2025 ;

Après avoir entendu l'exposé du Maire et en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- Arrête le projet de plan local d'urbanisme tel qu'il est annexé à la présente délibération conformément à l'article L153-14 du code de l'urbanisme;
- Décide de soumettre pour avis le projet de plan local d'urbanisme aux personnes publiques associées ainsi qu'aux communes limitrophes et établissements publics de coopération intercommunale qui ont demandé à être consultés sur ce projet.

La présente délibération et le plan local d'urbanisme annexé à cette dernière seront transmis au préfet du département de la Moselle.

Le dossier définitif du projet de plan local d'urbanisme, tel qu'arrêté par le conseil municipal, est tenu à la disposition du public.

La présente délibération fera l'objet, conformément à l'article R. 153 3 du code de l'urbanisme, d'un affichage en mairie pendant un mois.

3. Achat de terrains (délibération modificative)

Dans le cadre de la réalisation du cheminement doux reliant la rue des Champs à la rue de la Grotte, le tracé initial ayant été corrigé, le maire propose de racheter au prix de 50€ l'are, une partie des parcelles concernées par le nouveau tracé aux différents propriétaires.

Le maire présente les différentes parcelles concernées toutes situées en section 10 :

Parcelles n°19, 54, 55 et 59 – propriété de M. MEYER Armand héritier de MAJERUS Marie et MEYER Rémy

Parcelles n°216, 14, 15, 16 et 17 – propriété de M. KIPPER Christophe

Parcelle n°51 – propriété de KIPPER Jean-Luc

Parcelle n°13 – propriété des héritiers de Mme FERSING Marie

Parcelle n°12 – propriété de SCHWEITZER Bernard, Dominique et Nicole

Parcelle n°229 – propriété de GORIUS Hilaire et KAAS Josiane

Parcelle n°52 – propriété de BOUR Didier, BOUR Joëlle, BOUR Nadine, et STAUDER Monique

La surface nécessaire pour réaliser le chemin est estimée à 4m de large.

Les numéros de parcelles et les surfaces exactes seront établis après arpentage.

Le maire précise que la parcelle n°11 section 10 d'une superficie de 941,327m² – propriété des héritiers de BOUR Marianne sera elle échangée contre une parcelle communale à définir.

Après en avoir délibéré, les conseillers donnent leur accord à l'unanimité des membres présents et représentés.

4. Subvention EJEM

Le maire présente le courrier du président de l'EJEM qui sollicite toutes les communes du regroupement pour financer la location du gymnase de Hundling pour le club durant la période hivernale allant de novembre 2024 à mars 2025. La participation demandée s'élève à 420,00€ par commune.

Le conseil donne son accord à l'unanimité pour le versement de la somme requise.

5. Subvention CSD

Le maire présente le courrier du président du cercle sportif de Diebling qui sollicite une subvention de 500€ pour financer le remplacement d'un mitigeur défectueux, inchangé depuis la construction, au club-house.

Le mitigeur neuf a été fourni et remplacé par un membre du club pour un coût global de 500€.

Selon les recherches réalisées par le club, l'achat d'un nouveau mitigeur équivalent aurait coûté environ 2 500€.

Le maire propose d'accorder au club la somme requise de 500€.

Après en avoir délibéré, le conseil donne son accord pour verser 500€ de subvention au club par 16 votes pour et 1 abstention.

6. Cheminement doux rue du Petit Paris et sentier de la colline

6.1 Demande de subvention AMISSUR

Le maire présente le projet de création d'un cheminement doux permettant la liaison avec un cheminement doux existant (sentier colline du Moulin) et la rue du Petit Paris.

Celui-ci permettra la circulation en toute sécurité des piétons et des cyclistes, et parfaitement adapté au cheminement PMR. Avec accès réservé uniquement aux exploitants agricoles et

propriétaires de vergers. Cheminement réalisé en matériaux drainants avec finition graine de Meuse. Avec aménagement des accotements destinés à recevoir des haies paysagères dans le cadre d'un programme en cours trame verte et bleue.

Le conseil autorise le maire à déposer une demande de subvention auprès du Département pour ce projet à l'unanimité des membres présents et représentés.

6.2 Attribution marché de travaux

Ajourné

7. Divers

Le maire informe les conseillers :

- Composteur communal
Un composteur de 7m50 sur 15m destiné à la récupération des déchets verts communaux, est en cours d'installation derrière l'atelier communal.
- Antenne
Les travaux d'installation de l'antenne derrière le cimetière sont bien engagés. L'installation suit son cours.
- Plateau sportif
Le maire présente un plan représentant les différents aménagements qui seront installés prochainement.
Le marché de travaux a été accordé à la société SAS JACQUOT.
- Recherche source rue du Pont
Des travaux sont en cours rue du Pont en vue de rechercher la source qui alimentait un abreuvoir par le passé. La source n'a pas été retrouvée pour le moment.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est close à 20h.

Le Maire
GREFF Honoré

